

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 24 janvier 2022

Délibération CA n° 202201-02

NOTE DELEGATIONS DE SIGNATURE DE L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

Préambule

Vu le décret n°2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains publics de l'Etat.

Vu le décret n°2014-1673 du 29 décembre 2014 portant approbation des statuts de la ComUE Normandie Université.

Vu de l'arrêté n°2020-02 du 18 janvier 2020 portant nomination d'Innocent MUTABAZI en qualité d'administrateur provisoire de la communauté d'universités et établissements Normandie Université.

Conformément aux dispositions de l'article 1.1. du Règlement intérieur approuvé par le Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2018, les délégations de signature de l'administrateur provisoire de Normandie Université présentées ci-dessous sont soumises à l'approbation des administrateurs :

Délégation de signature pour les actes relatifs au périmètre de responsabilité, notamment toutes dépenses et recettes jusqu'au montant maximal de 5.000 euros HT, à l'exception des conventions, des contrats de travail et des marchés publics.	
Pierre-Yves RENARD	Responsable scientifique de l'école universitaire de recherche XL CHEM
Délégation de signature dans la limite des activités de l'Ecole doctorale pour tout acte relatif au périmètre de responsabilité, à l'exception des dépenses, des recettes, des conventions, des contrats de travail et des marchés publics.	
Régis THOUVARECQ (URN)	Directeur Ecole Doctorale <i>Homme, Sociétés, Risques, Territoire</i>
Béatrice BOURDELOIS (ULHN)	Directrice adjointe Ecole Doctorale <i>Droit Normandie</i>
Fanny SIMON-LEE (UCN)	Directrice adjointe Ecole Doctorale <i>Economie Gestion Normandie</i>

Les arrêtés de délégation nominatifs seront communiqués à la Rectrice, Chancelier des Universités, et publiés.



Le Conseil d'Administration approuve les délégations de signature de l'Administrateur provisoire de Normandie Université

Résultats des votes

Nombre de votants : 34

Pour : 31 voix

Ne se prononce pas : 3 voix

Adoptée en Conseil d'Administration du 24 janvier 2022,

L'Administrateur provisoire de Normandie Université,

